

Schéma Directeur Cyclable de Grand Cognac

Synthèse du diagnostic – Mai 2022

Le schéma cyclable de Grand Cognac, une démarche qui vise à développer la pratique du vélo à l'horizon 2030

Qu'est-ce que c'est ?

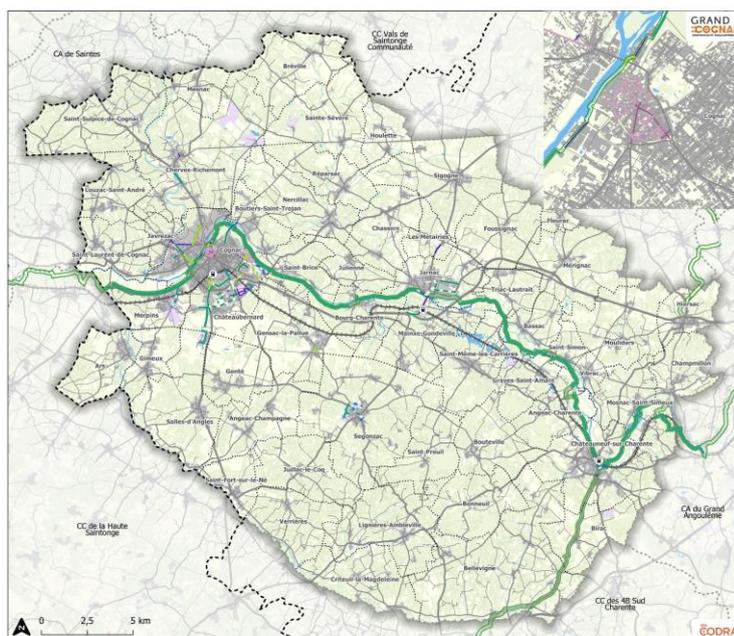
- C'est une démarche volontaire pour encourager toutes les pratiques du vélo
- C'est un document stratégique d'orientation de la politique de développement de la pratique du vélo sur les 10 prochaines années
- Ce sont des actions concrètes pour accompagner, faciliter, et inciter les déplacements à vélo
- Cela concerne les aménagements cyclables, ainsi que les services (stationnement, location, ...) ou la sensibilisation

Le calendrier :

- Phase 1** : diagnostic des conditions de pratique du vélo (novembre 2021 – février 2022)
- Phase 2** : stratégie de développement du vélo (mars – juin 2022)
- Phase 3** : programme d'investissement (juillet – sept. 2022)
- Phase 4** : mise en œuvre (à partir de fin 2022)

Un premier réseau cyclable, composé de la Flow Vélo et de plusieurs aménagements utilitaires à Cognac / Châteaubernard

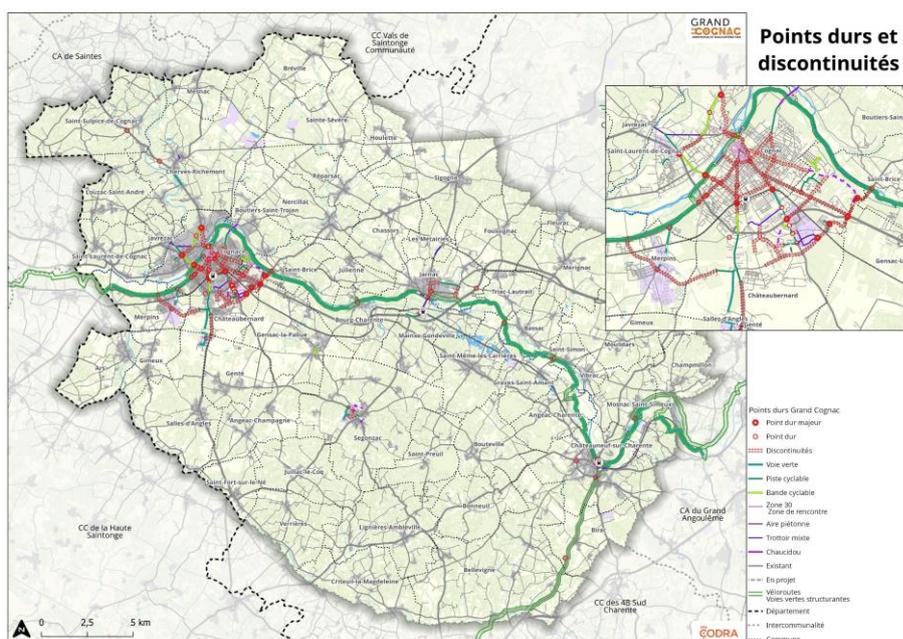
- La Flow Vélo : une voie verte quasi continue traversant l'ensemble du territoire le long de la Charente
- Des aménagements cyclables à vocation quotidienne concentrés dans le pôle de Cognac / Châteaubernard, mais qui restent discontinus (bande cyclable sur le boulevard de Javrezac, piste cyclable sur l'avenue de Barbezieux, trottoir partagé sur l'avenue de Saintes...)
- Des aménagements qui sont parfois inadaptés aux besoins des cyclistes (ex : pistes cyclables discontinues, aménagements sur trottoir...)
- Des aménagements cyclables ponctuels dans certaines communes (pistes cyclables à Segonzac et à Mainxe-Gondeville, bandes cyclables à Châteauneuf...)



Aménagements cyclables

De nombreux points durs, qui représentent un frein à la pratique quotidienne du vélo

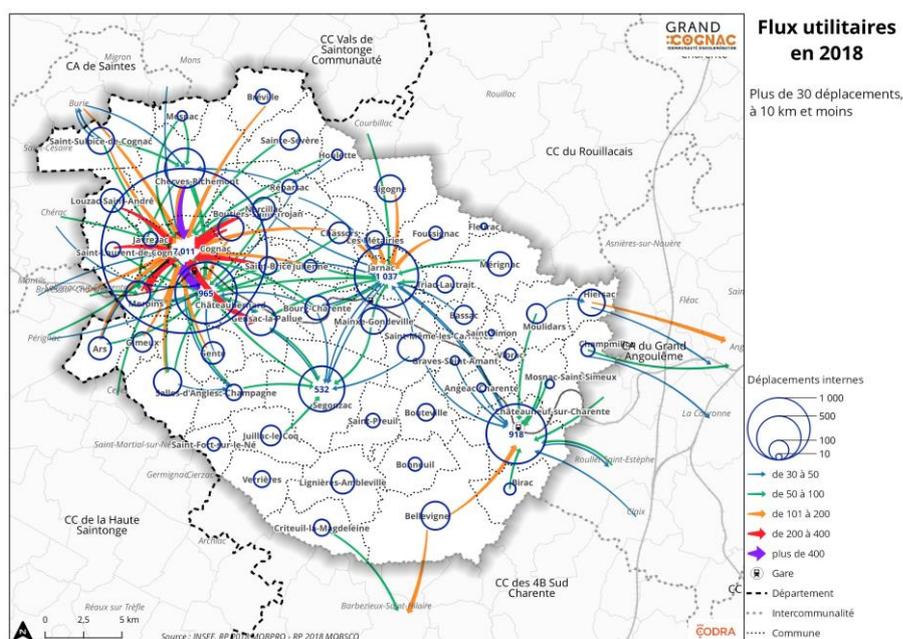
- Plusieurs types de points durs : carrefours, ponts, passages à niveau...
- Une concentration de points durs aux abords de la centralité de Cognac / Châteaubernard, traduisant souvent une absence d'aménagements cyclables
- Des points durs particulièrement pénalisants en accès à Cognac : ronds-points de la Trache et de Crouin, intersections sur les routes pénétrantes...
- Certains axes routiers fortement circulés, peu favorables à la pratique du vélo : RN 141, RD 24, RD 731, RD 732...



- Des discontinuïtés entre les aménagements cyclables existants dans la centralité principale, qui pourraient préfigurer la forme du futur réseau cyclable
- Des discontinuïtés inexistantes dans les secteurs ruraux, du fait de l'absence d'aménagements cyclables

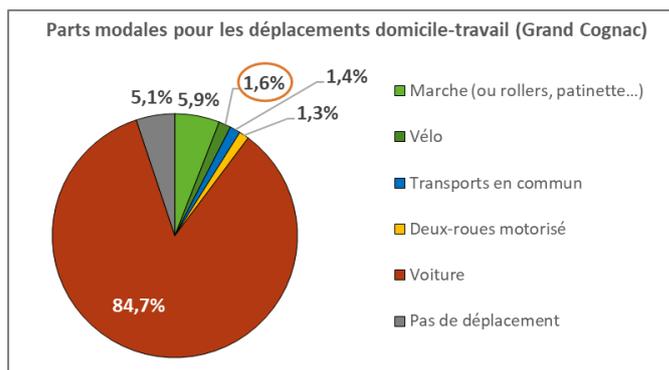
De nombreux déplacements courts, réalisés en voiture, dont certains pourraient être réalisés à vélo

- Près de 20 000 déplacements de moins de 10 km réalisés chaque jour par les habitants de Grand Cognac
- Des flux domicile - travail convergeant vers la polarité principale, notamment depuis les communes voisines
- Des flux domicile - études en direction des 4 centralités urbaines
- Des flux plus faibles entre les différentes centralités
- Une grande partie de ces flux pourraient être réalisés à vélo, au regard des distances concernées, mais à condition de proposer des aménagements confortables et sécurisés



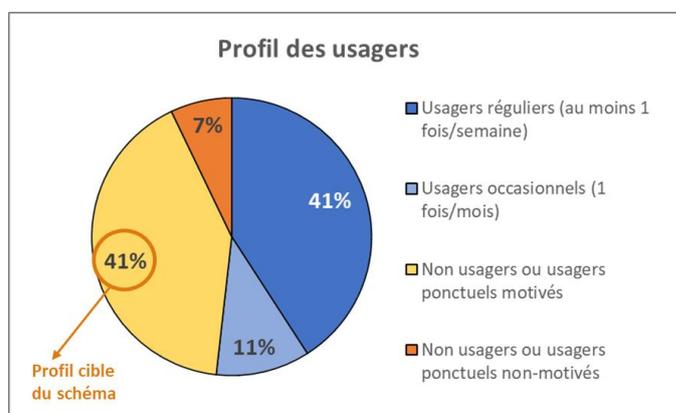
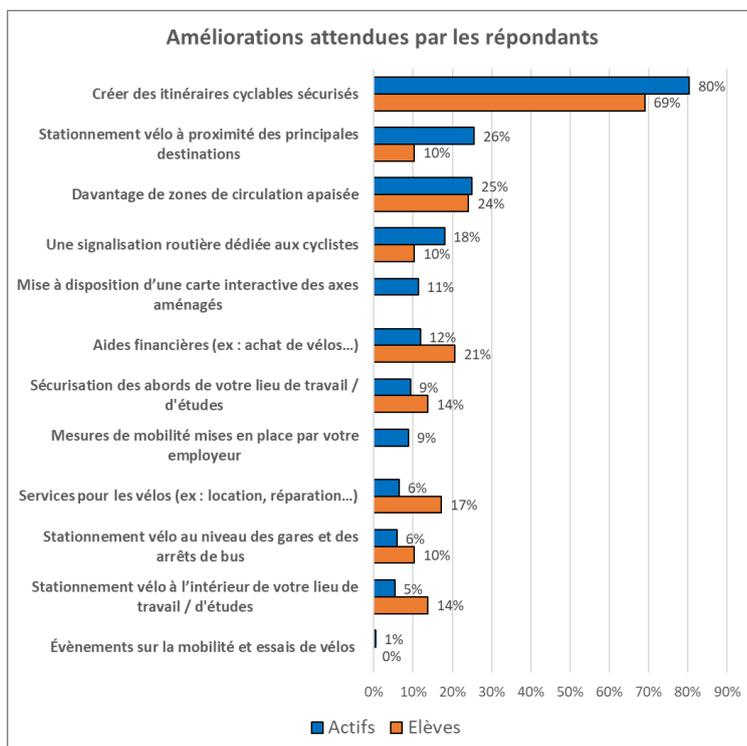
Une pratique du vélo qui reste faible

- 1,6% des déplacements domicile-travail réalisés à vélo à l'échelle de Grand Cognac
- Une utilisation prédominante de la voiture pour ces déplacements
- Une pratique du vélo plus importante dans les villes de Cognac et de Châteaubernard (3,7% et 3,4%)
- Une pratique faible dans les autres pôles urbains et les communes rurales (autour de 1%)



Une enquête qui montre une appétence pour le vélo

- Enquête en ligne réalisée du 20 janvier au 20 février 2022
- 518 répondants, soit 0,8% de la population du territoire
- 26% des habitants utilisent le vélo de manière régulière, mais majoritairement pour des déplacements de loisirs
- Un niveau de satisfaction faible quant aux aménagements existants
- Des freins surtout liés à l'absence d'itinéraires cyclables, au trafic routier et à la durée des trajets
- Des attentes portant très majoritairement sur la création d'itinéraires sécurisés, ainsi que sur le stationnement vélo et l'apaisement du trafic
- 91% de la population souhaiterait faire davantage de vélo, à condition que les conditions le permettent
- 41% des personnes ne pratiquent pas le vélo pour les motifs quotidiens mais souhaiteraient le faire : ils représentent la cible prioritaire du schéma cyclable

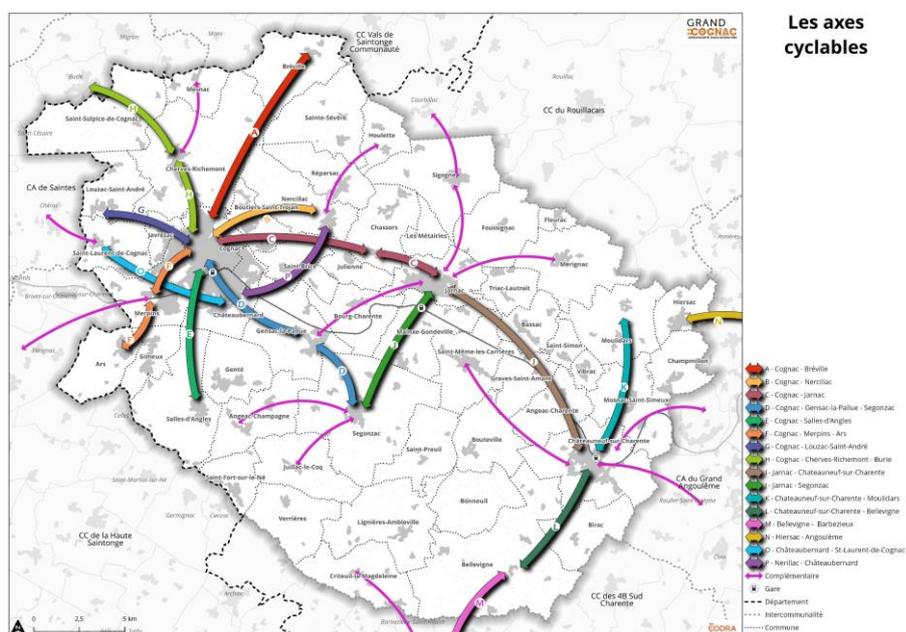


Un potentiel important de développement du vélo

- De nombreux déplacements courts réalisés en voiture, un potentiel de report vers le vélo
- Une grande partie de la population résidant à moins de 30 minutes à vélo d'une centralité urbaine
- Une concentration d'équipements dans les centralités principales, accessibles à vélo
- Une présence de 3 gares ferroviaires, avec un potentiel d'intermodalité vélo / transports collectifs
- Un important réseau de chemins ruraux et routes à faible circulation pouvant être valorisé
- Une forte attente exprimée par la population dans l'enquête de mobilité

Des axes de demande cyclable identifiés dans le diagnostic

- Des axes de demande cyclable en rabattement vers les centralités, notamment vers Cognac / Châteaubernard, mais aussi vers Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente, Segonzac
- Des besoins de liaisons cyclables entre certaines centralités, notamment entre Cognac et Jarnac, un potentiel de valorisation de la Flow Vélo ?
- Besoin d'une « rocade vélo » autour de la centralité de Cognac, passant par Châteaubernard



Les premiers enjeux du schéma directeur cyclable :

- Sécuriser les déplacements à vélo à Cognac et aux alentours, en rabattement vers le pôle urbain
- Développer des liaisons cyclables depuis les communes rurales vers les 4 pôles urbains du territoire
- Répondre à la demande des usagers de se déplacer à vélo plutôt qu'en voiture pour les déplacements courts
- Faciliter les déplacements utilitaires à vélo pour tous les publics (élèves, retraités...)
- Valoriser les routes secondaires et les chemins ruraux pour les liaisons cyclables
- Renforcer le tourisme à vélo, en valorisant la Flow Vélo, la Scandibérique et les itinéraires cyclables locaux
- Maîtriser l'usage de la voiture, réduire la dépendance des ménages à la voiture et améliorer le cadre de vie
- Réduire l'empreinte carbone du territoire grâce au report modal
- Dans la ville de Cognac, proposer une liaison cyclable entre la gare et le centre-ville
- Desservir les équipements structurants de la centralité de Cognac par des liaisons cyclables